

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deuuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Audience du 20 août.

BLESSURES AYANT OCCASIONNÉ LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER.

Louis-Benoît Giraud est amené sur le banc des assises, entre quatre gendarmes. C'est un jeune homme de vingt ans, tête bien frêle pour supporter sans plier le nom de meurtrier que lui inflige l'accusation. Aussi a-t-il un air morne, consterné; ses bras sont pendants et des larmes roulent dans ses yeux.

C'est une partie de plaisir, une fête à l'occasion du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1839, dans la commune de Ronno, qui amena la rixe dans laquelle Pierre Aparcel a perdu la vie. Le 8 mars dernier, les jeunes gens de cette commune passèrent une partie de la journée et de la nuit à courir les cabarets. Pour sa part, L.-B. Giraud se livra à de copieuses libations, à ce point que, selon l'expression d'un des témoins, il *trimbala* et avait un air martial et belliqueux qui lui était tout-à-fait étranger, à lui simple ouvrier en mousseline. Il voulut essayer ses forces contre un de ses camarades, Pierre Aparcel, d'une haute taille et d'une puissance athlétique. La lutte, pacifique d'abord, dégénéra bientôt en une lutte sérieuse et violente. Les deux adversaires furent séparés; le calme paraissait rétabli, et l'on cheminait en chantant et riant, quand tout-à-coup Aparcel lance un violent coup de poing à la figure de Giraud. Les deux antagonistes se prennent au corps l'un l'autre et tombent en même temps; mais, profitant de la supériorité de ses forces, Aparcel prend le dessus et tient Giraud à la gorge; nouvelle intervention des amis communs qui délivrent celui-ci de son redoutable adversaire, parviennent à rétablir la paix et continuent leur route en causant, qui de leur famille, qui du clocher du village, qui de leur rêve d'avancement militaire, et tous animés par la gaîté.

Giraud et Aparcel se marchaient côte à côte, sans mot dire, entre plusieurs groupes de leurs camarades, dont les uns avaient pris les devants et dont les autres étaient restés en arrière. « Au secours!... s'écria tout-à-coup Aparcel; j'ai reçu le coup de la mort!... » A ces cris, on accourt; il était tombé à terre, baigné dans son sang; Giraud était auprès de lui, spectateur immobile et silencieux. Aparcel fut relevé et transporté chez lui par ses camarades consternés; la lame d'un couteau avait pénétré de 3 pouces 7 lignes dans la poitrine, et avait atteint le péricarpe. Pendant 23 jours, la mort fut aux prises avec cette vigoureuse organisation; enfin elle triompha, et le 2 avril Aparcel expira dans les bras de sa famille.

Giraud cependant fut arrêté et renvoyé devant la cour d'assises, sous l'accusation de blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Il cherche aujourd'hui à se justifier en alléguant l'état de légitime défense où il se serait trouvé vis-à-vis d'Aparcel; il ne voulait pas le frapper, et l'ivresse avait obscurci sa raison.

Cette cause a été pour les nombreux habitants de la commune de Ronno qui y assistaient un excellent cours de philosophie sur les suites de l'ivresse qui se termine souvent par l'effusion du sang et le remords.

Habilement défendu par M^r Perras, Giraud a été acquitté.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Suite de la séance du 1^{er} août.

(Voir le Censeur des 17-18, 20 et 21 août.)

Tarare. — Quatrième foire demandée.

Vu la lettre de M. le préfet, en date du 16 décembre 1839, par laquelle il annonce qu'une des deux foires demandées par le conseil municipal de Tarare n'est pas accordée par le ministre qui se fonde sur l'opposition de la commune de Valsonne dont les intérêts seraient lésés si la fixation de cette foire n'était pas changée;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Tarare du 1^{er} janvier 1840, qui, conformément à l'ordonnance précitée, change le jour de cette foire et propose son établissement le dernier jeudi de septembre;

Vu la délibération des communes de Joux, Saint-Loup, Saint-Marcel et les Sauvages, toutes approbatives;

Vu encore la délibération de la commune de Valsonne qui, en se bornant à demander que cette foire soit fixée à une époque un peu plus éloignée, voit de cette manière tomber son opposition;

Considérant que la commune de Tarare, en fixant sa quatrième foire à la date du dernier jeudi de septembre, a tout à la fois satisfait à l'obligation qui lui était imposée dans l'ordonnance royale et à l'intérêt public, puisqu'elle ne nuit pas à la commune de Valsonne; que dès lors toutes les conditions sont remplies;

Considérant encore l'importance de la ville de Tarare par sa population, son commerce étendu et son industrie, sa position centrale dans un pays pauvre et que le commerce seul peut vivifier, le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'établir à Tarare une quatrième foire le dernier jeudi de septembre.

Saint-Christophe-la-Montagne. — Deux foires demandées.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, en date du 18 mai 1839, par laquelle il réclame la création de deux foires nouvelles, l'une le 20 janvier, l'autre le 1^{er} lundi après le 25 juillet;

Considérant que les foires demandées ne paraissent pas se rencontrer avec celles de Chauffailles, puisqu'il n'en est pas fait mention dans la délibération; que les motifs énoncés semblent puisés dans un intérêt particulier qui ne peut être entendu, la crainte de l'épidémie des foires préjudiciables aux anciennes n'étant pas l'articulation d'un fait; considérant que toutes les autres communes consultées, soit du département de la Loire, soit du Rhône, donnent à la mesure proposée leur plein et entier assentiment;

Considérant qu'il ne peut y avoir dans ce pays de richesse que par le commerce, qu'un essai déjà fait de deux foires dans cette même commune a été favorable, est d'avis que la demande de la commune de Saint-Christophe-la-Montagne soit accordée.

Bully. — Une foire demandée.

Considérant qu'en admettant la demande de la commune de Bully, tendant à transporter sa foire du 7 janvier au 1^{er} mercredi du même mois, ce changement présenterait encore l'inconvénient grave de faire rencontrer ou rapporter sa foire avec celle des Olmes fixée par

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 21 août 1840.

La question d'Orient continue à alimenter les discussions de la presse. Il serait difficile, aujourd'hui qu'on a tant écrit sur ce sujet, de rien dire de nouveau; la question est clairement et nettement posée, et on s'étonnerait en vérité qu'elle ait pu donner naissance à toutes les querelles que se sont faites les journaux dynastiques, si l'on ne savait que des préoccupations d'intérêt ou d'amour-propre influencent seules la rédaction de la majeure partie de ces feuilles. Un journal de département posait, il y a deux jours, la question sous un point de vue très-clair, et avec un peu de bonne foi on se serait évité bien des frais de faconde pour y répondre: Le traité Brunow existe-t-il? M. Thiers considère-t-il l'exécution de ce traité comme une injure faite à la France? M. Thiers a-t-il le pouvoir d'exprimer aux puissances étrangères l'indignation qu'en a ressentie le pays, et la ferme volonté d'en empêcher l'exécution? En répondant à ces demandes, on aurait su ce que pensait, ce que voulait, ce que pouvait M. Thiers. Mais, après avoir lu pendant quinze jours les colonnes du *Siècle*, du *Courrier*, du *Temps* et du *Message*, après avoir médité les articles avoués, sinon signés, de la *Revue des Deux Mondes*, on en est encore à avoir une réponse.

Le *Siècle* de ce jour, paraphrasant des articles récents des journaux démocratiques, menace l'Europe de la propagande; le *Journal des Débats* s'étant lui-même permis, il y a quelques jours, de parler des sympathies que la France trouverait dans les idées révolutionnaires, le *Siècle* peut, sans trop se compromettre, faire appel à cette propagande que ses patrons ont depuis dix ans repoussée comme un instrument dangereux que l'on eût pu retourner contre eux. Il est curieux de lire maintenant dans les journaux de M. Thiers la reproduction des idées qu'il combattait avec acharnement dans ses discours à la chambre, il y a quelques années à peine.

Les monarchies absolues ne semblent pas croire aux penchants révolutionnaires de la cour des Tuileries; le journal de Berlin, loin de s'émouvoir des déclamations propagandistes de nos feuilles ministérielles, met le gouvernement français au défi de réaliser ses menaces: « Parlez bien haut, leur dit-il, criez, menacez, nous savons quel est le résultat de vos forfanteries; nous savons que lors de la question belge, vous vous êtes bornés à faire parader quelques régiments. »

Voilà l'idée que les cabinets absolus ont de l'énergie de notre gouvernement; voilà le cas qu'ils font de ses menaces. M. Thiers a beau enfler sa voix, on sait qu'il est impuissant; on se fie à une volonté plus forte que la sienne, on proclame la sagesse de cette auguste volonté. A quoi bon le verbiage et les rodomontades de MM. du *Siècle*, du *Courrier* et du *Message*?

Ces mêmes journaux enregistrent encore aujourd'hui les nouvelles des préparatifs faits par l'Autriche, la Prusse et surtout la Russie. Le roi de Prusse va s'aboucher à Dresde avec M. de Metternich. A la réunion se trouveront MM. de Nesselrode et de Tatischeff; on parle aussi de l'ambassadeur d'Angleterre et du comte de Woronzow. M. de Woronzow va se rendre dans le sud de la Russie pour y organiser le mouvement des troupes russes. Avant son départ, il a eu à St-Petersbourg de longues conversations avec l'empereur, de qui il a reçu l'ordre de visiter M. de Metternich. On parle aussi d'une convention faite entre la cour de Naples et celle d'Autriche, pour mettre à la disposition de cette dernière puissance 20,000 hommes de troupes napolitaines. En regard de ces mouvements de nos ennemis, les journaux ministériels n'ont rien à nous apprendre sur les préparatifs faits par le gouvernement français; ils parlent de guerre comme des politiciens qui font la grosse voix pour effrayer leurs adversaires, au lieu de se préparer à combattre.

Le journal du château, la *Presse*, prétend que la seule cause de dissensions entre la France et les puissances absolues vient de la présence de M. Thiers aux affaires; cette feuille, depuis quinze jours, attaque avec plus d'acharnement que jamais le président du conseil; ainsi, malgré sa souplesse, M. Thiers ne peut se faire pardonner son entrée forcée au ministère par les augustes voyageurs du château d'Eu.

Voici les bruits qui ont couru à Paris, tels que les rapportent plusieurs journaux du matin :

On annonçait que Mehemet-Ali refusait de souscrire au traité de Londres;

On disait que, par suite de ce refus, les Russes avaient fait un mouvement vers la mer Noire, et menaçaient de protéger Constantinople, en marchant sur le Taurus;

On répétait que, dès le 30 juillet, le cabinet anglais avait donné l'ordre de bloquer Alexandrie;

On concluait de ce bruit, rapproché d'une lettre de Malte, annonçant le départ de l'amiral Stopford avec tous ses vaisseaux, que le blocus était déjà formé;

On faisait mille conjectures sur les conséquences du refus fait par l'Autriche de la médiation de la France;

On répandait enfin la nouvelle que le roi avait signé l'ordonnance de mobilisation de la garde nationale, et que les chambres allaient être convoquées.

Voilà en résumé les bruits qui ont couru; nous les mettons sous les yeux du public, il en croira ce qu'il voudra.

On lit dans la *Presse* :

« Plusieurs journaux annoncent que les offres de médiation que M. de Saint-Aulaire avait été chargé de porter à Vienne de la part de M. Thiers ont été repoussées. Nous croyons pouvoir confirmer le fait. Nous dirons mieux; ce fait devait être prévu dès le jour même du départ de M. de Saint-Aulaire pour l'Autriche. »

Nous avons été exclus de la conférence de Londres; le ministère a senti l'injure qu'on lui faisait, il n'a pu en dissimuler la gravité.

Averti par ce fait des intentions des signataires du traité Brunow, que devait-il faire? agir avec activité et parler avec circonspection. Il a préféré au contraire parler haut et agir mollement; il a menacé l'Europe d'une guerre de propagande, l'Europe a ri de ses menaces. Est-ce que M. Thiers peut faire une guerre de propagande? à quel titre la dirigerait-il? Ses antécédents sont là qui prouvent assez qu'il n'est pas l'homme d'une pareille mission.

A quoi bon tout ce bruit, à quoi bon toutes ces déclamations guerrières, si on voulait aboutir à proposer la médiation de la France? L'arbitrage suppose, de la part de la puissance à qui on le confie, une position complètement neutre. Aux yeux de la quadruple alliance, M. Thiers ne pouvait pas se présenter avec des conditions d'impartialité suffisantes pour traiter des intérêts en litige et les vider; il ne le pouvait pas après avoir déclaré qu'il s'opposerait à l'exécution du traité par la force.

Quand nous avons appris l'offre de médiation, nous avons annoncé de suite qu'elle serait refusée; elle l'a été. D'ailleurs, dans la conférence de Londres, nous avons depuis longtemps discuté toutes les propositions acceptables pour Mehemet-Ali. Sur tous les points, nous avons été repoussés. Comment supposer qu'on aurait accueilli favorablement de la part du médiateur ce qu'on n'avait pas voulu céder au membre de la conférence? La position restait la même, la question aussi. Qu'y avait-il de changé? rien; seulement M. de Saint-Aulaire avait mission de prendre un titre spécial et de s'affubler en *négociateur amiable* . Tout cela est faux, tout cela est ridicule. La politique d'expédients a fait son temps tout aussi bien pour M. Thiers que pour tout autre personnage.

Voilà ce que M. Thiers devait comprendre; il n'a rien compris et rien prévu. Ne voulant pas la guerre, il a cherché un expédient pour l'ajourner; on lui aura soufflé la pensée de prendre la position de médiateur, et vite il a proposé la médiation de la France. Il s'est jeté, tête baissée, au-devant d'une difficulté insurmontable; il a forcé les signataires du traité à joindre aux injures anciennes une injure nouvelle, aussi grave que les précédentes.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. Durieu.

Audience du 19 août 1840.

Louise Carret, femme Ballard, tenant cabaret et maison de toilerie à la Guillotière, est introduite comme accusée devant la cour; elle est suivie par les nombreuses filles de sa maison, qui, appelées comme témoins, prennent toutes pudiquement la qualité de giletière, couturière, culottière, etc.

Voici les faits qui ont impliqué cette malheureuse femme dans une accusation de complicité de vol.

Un nommé Alibert, forçat libéré, un des visiteurs les plus assidus de l'établissement de la femme Ballard, a été condamné aux dernières assises à 20 années de travaux forcés, pour un double vol commis avec effraction au préjudice du sieur Martignat, cultivateur à Vaux-en-Velin, et des époux Magnin, merciers à la Guillotière. Après le rejet de son pourvoi en cassation, sans espérance d'échapper à sa peine désormais irrévocable, Alibert voulut au moins emporter au bain les bonnes grâces de la police. Il désigna la femme Ballard comme la complice des deux vols pour lesquels il avait été condamné; c'est chez elle, dit-il, qu'après ses expéditions nocturnes, il allait se reposer entre le vin et la débauche, et qu'en échange du honteux plaisir qu'on lui vendait, il livrait le fruit de ses déprédations.

La femme Ballard avoue avoir acheté d'Alibert de la toile et des effets qui paraissent provenir de vol, mais dont elle aurait ignoré l'origine criminelle.

Le jury n'a pas cru à ses protestations d'innocence, qui étaient démenties par plusieurs circonstances de la cause.

La femme Ballard a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement.

— L'affaire de Jean Marmottant, Vincent Rovère et Adolphe Andrieux, qui venait le même jour, a été renvoyée à la prochaine session, attendu l'absence de témoins importants.

ordonnance royale du 23 mars 1838 au 6 janvier et aurait pour cause immédiate la ruine de celle des Olmes ou de Bully même, est d'avis de rejeter la demande formée par la commune de Bully.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 7.

Le conseil croit devoir faire observer que la route importante de la vallée d'Azergues, classée depuis l'année 1835 comme route départementale sous le n° 7, est encore inachevée sur plusieurs points de l'arrondissement de Villefranche, quoique le seul point de Champelet ait présenté des difficultés de nature à expliquer un aussi long retard.

ROUTE ROYALE N°

Le conseil croit aussi devoir signaler le mauvais état et la détérioration progressive de la route royale qui traverse Villefranche; il pense que, si un prompt changement n'est apporté au service et au mode d'entretien de cette route, sa réparation générale et bientôt indispensable nécessitera des dépenses considérables.

CHEMIN VICINAL DE TARARE A VIOLAY.

Communication est donnée au conseil par un de ses membres : 1° d'une délibération du conseil municipal de Tarare qui vote une somme de 5,000 f. pour concourir à l'établissement d'un chemin vicinal de Tarare à Violay (Loire), distant de Tarare d'un myriamètre, qui atteindrait le chemin de grande communication de Cusset à Violay et aurait pour effet de donner des débouchés soit au commerce de Tarare, soit aux vins produits par le canton de Bois-d'Oingt, voisin de celui de Tarare; 2° d'une délibération de la commune de Joux qui vote 2,000 f. pour le même chemin, mais avec la condition restrictive du passage dans la commune de Joux. Le conseil, sans examiner la question du tracé qui n'est pas étudiée, se borne à engager le conseil-général à prendre en considération les sacrifices offerts par ces deux communes.

ÉCOLE NORMALE.

Le conseil exprime sa satisfaction sur la direction de l'école normale de Villefranche et sur les résultats obtenus; il doit encourager les efforts faits jusqu'à ce jour pour l'instruction d'hommes appelés à la haute mission de l'éducation de l'enfance. Cependant une lacune existe; il est à désirer qu'elle soit comblée. Deux années d'études paraissent insuffisantes pour former tous les élèves-maîtres. Le conseil exprime le vœu que la durée en soit portée à trois pour les élèves qui, avec du zèle, de la bonne volonté et une conduite irréprochable, n'auraient pas cependant pu acquérir toutes les connaissances jugées nécessaires, et demande une allocation de fonds pour l'exécution de ce projet.

Inspection des écoles primaires.

Une négligence grave est signalée au conseil par plusieurs de ses membres, sur les inspections des écoles qui se font à des intervalles trop éloignés pour être fructueuses; M. le recteur de l'académie est prié de veiller à ce qu'elles aient lieu désormais d'une manière régulière et légale.

Comité supérieur d'instruction primaire.

Vu la lettre de M. le préfet, en date du 22 juillet, Vu l'art. 19 de la loi du 28 juin 1833, qui attribue au conseil d'arrondissement la nomination de trois membres du comité supérieur d'instruction primaire, désigne MM. Georgerad, propriétaire à Beaujeu; Chanrion à Villefranche; Lucien Chavanis, propriétaire à Frontenas, dont les fonctions devront expirer le 1^{er} janvier 1843.

HOTEL LE LA SOUS-PRÉFECTURE.

Vu les deux devis présentés par M. le sous-préfet et dressés par M. l'architecte Chenavard, contenant, l'un, l'estimation de réparations devenues indispensables à la toiture de la sous-préfecture, montant à la somme de 600 fr.; l'autre, de la dépense à faire d'une somme de 600 fr. pour la construction d'un mur de soutènement destiné à prévenir la chute des balcons du ruisseau de Morgon traversant les jardins de la sous-préfecture, lesquels ont subi de notables dégradations pendant les crues d'eau survenues l'hiver dernier; vu le procès-verbal des délibérations du conseil-général dans sa session de 1839, relatives à un premier crédit de 1,300 fr. ouvert pour travaux de clôture aux abords du ruisseau dont il s'agit; considérant qu'il y a nécessité à poursuivre les réparations commencées et qu'on ne saurait les ajourner sans inconvénient, est d'avis qu'il y a lieu d'approuver la dépense de 1,200 fr. portée au devis sus-mentionné.

Fonds d'abonnement.

Le conseil, vu l'état d'emploi de la partie du fonds d'abonnement affectée au traitement des employés de la sous-préfecture dont il doit être justifié par le sous-préfet, état duquel il résulte que ce fonctionnaire a dépassé de 600 fr. le chiffre de la dépense obligatoire quant à ce même service,

Estime qu'il y a lieu d'approuver l'état d'emploi sus-mentionné. Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Ainsi signé: Varinay, Goyné, Sanlaville, Moncorger, Ducroux, de Vauxonne, L. Chavanis et Chanrion.

Pour copie conforme :

Le sous-préfet du premier arrondissement du Rhône,
Signé SYLVAIN BLOT.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

Les journaux américains reçus par le paquebot la *Ville-de-Lyon* ont apporté jusqu'à la date du 24 juillet des nouvelles qui ne sont pas sans importance pour notre cité. Il s'agit de la création, par voie réglementaire, d'un droit qui frappe toutes les étoffes de soieries étrangères et celles dont la soie concourt à former la composition.

Ainsi, après une série de crises qui ont eu un si funeste retentissement à Lyon, voici de nouvelles entraves aux rapports commerciaux des deux pays. Le droit nouveau, malgré qu'il soit peu considérable, n'en sera pas moins immédiatement funeste. Sa tendance la plus prochaine sera de diminuer la consommation des produits imposés, de paralyser en général les transactions, les échanges, etc.

Nous ne voyons pas d'ailleurs que cette mesure puisse être d'un grand secours pour le rétablissement de la prospérité financière du gouvernement américain; et son but n'est pas, que nous sachions, de protéger une industrie naissante.

La situation de ce pays est fort grave, ainsi que ces nouvelles l'attestent; nul n'a poussé plus loin les fureurs du mercantilisme et n'a plus négligé les véritables conditions de la prospérité des peuples, et il en subit les fâcheuses conséquences.

Nous ne voulons pas effrayer nos concitoyens, mais nous les convions à la prudence; le passé leur en fait une loi, et le présent nous semble gros d'une catastrophe inévitable qui pourrait bien ne pas tarder d'éclater. Au reste, voici ces nouvelles :

Il vient de se passer un fait d'une très-grande importance, et que nous signalons au commerce et au gouvernement français.

On sait que, depuis quelque temps, les économistes de ce pays, pressés qu'ils sont par la nécessité de faire face aux besoins du gouvernement, dont les recettes sont au-dessous des dépenses, ont proposé, entre autres expédients, celui de créer un droit sur les soieries étrangères, jusqu'alors franches d'entrée. Cette proposition a été combattue par les uns, approuvée par les autres; mais elle est tellement grave, elle doit affecter si intimement les rapports existants entre l'Union américaine et la France, que tout le monde devait s'attendre à la voir approfondir et discuter longuement avant que l'adoption ou le rejet en fussent décrétés. D'ailleurs, un traité de commerce existe entre la France et les Etats-Unis; ce traité est basé sur le tarif qui règle les rapports d'échange entre les deux pays, et aucun d'eux n'a le droit de porter atteinte à cette loi qui fait leur règle commune, jusqu'à l'expiration de sa durée. Cela est tellement patent que la question a été regardée comme une simple question d'avenir, et que, de part et d'autre, on en a remis la discussion à l'heure marquée, c'est-à-dire à l'époque du renouvellement du tarif.

Eh bien! cette grave question vient d'être résolue sournoisement et en cachette, à l'ombre des chambres législatives américaines. Voici dans quelle occasion :

A la demande des chapeliers de New-York, l'ancien droit de 30 0/0, *ad valorem*, aujourd'hui tombé à 20 0/0, qui frappait les chapeaux en fourrure, peau ou laine, vient d'être étendu aux *formes* et *corps*, ou carcasses de chapeaux, sous quelques dénominations qu'on les désigne, et qu'ils soient composés de ces matières en tout ou en partie. En outre un droit de 5 0/0, *ad valorem*, est décrété sur tous les articles dont la soie forme partie (*a component part*), et qui, d'après le tarif général, étaient francs de tous droits; ces nouveaux impôts sont glissés dans les sections 19 et 20 d'une loi qui a passé inaperçue, et qui a pour titre : « *Bill pour assurer la fidèle exécution des lois relatives à la perception des droits de douanes.* » Ainsi, on a tranché une question de fond dans un acte qui, d'après son titre, semble ne vider qu'une question de forme. On a créé un impôt sous prétexte de faciliter la simple perception des impôts.

Le rejet de la loi sur les banqueroutes est venu enlever l'espérance à tant de misères effrayées de voir leur avenir grevé tout à la fois de leur passé et de leur présent, et des protestations nombreuses se sont élevées et s'élèveront de toutes les parties de l'Union. Nous ne serions point étonnés que cette question d'existence commerciale dominât toutes les controverses existantes, et devînt aux prochaines élections une question politique. C'est un grand danger de plus pour le parti de l'administration, dont l'opposition inintelligente a repoussé cette loi d'allégeance, et en quelque sorte de nécessité nationale. Un membre du congrès a calculé et établi devant les chambres législatives que le nombre des négociants en faillite réelle, déclarée ou non déclarée, dans tout l'Union, n'est pas moindre de *vingt cent mille*! ce sont 500,000 voix gagnées à notre parti, a dit un whig, et ce calcul pourrait bien être juste.

Dans la séance du 17 juillet, le sénat a voté 25,000 liv. st. pour les dépenses qu'exigent les travaux d'inspection sur la frontière litigieuse entre l'Union et l'Angleterre.

Chronique Lyonnaise.

On nous adresse la note suivante que nous croyons devoir reproduire, sans pouvoir cependant nous porter garants de tous les faits qu'elle contient :

Le ministère a demandé l'avis, par forme d'enquête, des autorités civiles et militaires de Lyon pour savoir s'il y avait danger à réorganiser la garde nationale de Lyon. M. le maire, M. le général Fleury, M. le général Aymard et M. le baron Lajard, intendant-militaire, se sont prononcés contre l'opportunité. D'un autre côté, M. le préfet, M. le général Foucher et M. le général Saint-Joseph ont pensé qu'il était urgent de la réorganiser.

— Un incendie, qui doit évidemment être attribué à la malveillance, a éclaté le 18, à dix heures et demie du soir, dans une baraque située rue Petit, aux environs de la chaussée Perrache. C'est la quatrième fois depuis un mois que le feu prend à cette maison dont les habitants et les voisins se re-levaient mutuellement pour veiller et prendre l'incendiaire sur le fait; mais il a été assez habile pour échapper encore à toutes les recherches.

Les artilleurs du 12^e ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'empressement. Les dommages sont évalués à 1,800 francs.

— Mercredi matin, un chariot attelé d'un cheval que le conducteur tenait par la bride passait dans la rue Lafont au moment où elle se trouvait déjà embarrassée par un débarquement de bois de chauffage. Un vieillard, que le conducteur n'avait pu apercevoir, se trouvait malheureusement pressé entre la muraille et le chariot, sous lequel il fut renversé de telle sorte que ses jambes ont été atteintes et froissées par les deux roues. Le pauvre blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état inquiétant; mais le conducteur, dont on s'était d'abord emparé, a été bientôt relâché, du moment que l'on a reconnu qu'il n'avait aucun tort.

— La société littéraire de Lyon a tenu, le 19 de ce mois, une séance dans laquelle elle a renouvelé son bureau ainsi qu'il suit : MM. Péricaud, président; Montherot, vice-président; Fraisse, secrétaire; Bellin, secrétaire-adjoint; Rousset, trésorier.

— Il est maintenant arrêté, dit le *Journal de l'Ain*, qu'une statue en fonte de fer sera élevée à Bichat sur une des places de la ville de Bourg. M. David (d'Angers), le célèbre statuaire, est chargé de ce travail, et, dans une récente communication, il fait espérer qu'au printemps prochain la statue de Bichat pourra être posée sur son piédestal. La ville de Bourg aura donc aussi sa solennité scientifique. Par une heureuse coïncidence, la ville de Laval aura dans peu de jours aussi une statue de Paré, le père de la chirurgie française, et due également au ciseau de M. David.

Le nouveau monument dont va être enrichie la ville de Bourg exige des modifications au projet primitivement adopté qui ne devait être qu'un buste placé sur une fontaine. M. David a manifesté le désir que Bichat eût son monument spécial et que sa statue reposât sur un piédestal qui ne servit point de fontaine et dont lui-même doit indiquer la forme.

— Le chemin de fer d'Alais à Nîmes est entièrement fini. Son inauguration a eu lieu le 19 août courant. Il a été livré au public le lendemain 20. Le Gard compte déjà trois ou quatre de ces améliorations colossales : le chemin de fer de Nîmes à Beaucaire, celui d'Alais à Nîmes, et avant peu celui de Montpellier allant jusqu'à Cette.

— L'ordre est arrivé à la préfecture de la Loire de faire partir immédiatement pour leur destination respective les

jeunes soldats de ce département qui font partie de la réserve de 1836, et dans les premiers jours de septembre prochain les trois réserves de 1837, 1838 et 1839.

— Le comptoir de la banque de France établi à Grenoble vient de commencer ses opérations.

— Avant-hier au soir, dit le *Sémaphore* de Marseille, sept nègres traversaient une des rues voisines du Grand-Théâtre, quand l'un d'eux, qui s'était quelques instants tenu à l'écart de ses camarades, se vit assailli par deux blancs qui, exaspérés, à ce qu'il paraît, de sa couleur, le battirent impitoyablement. Un de ses compagnons accourut à ses cris et donna la preuve d'une force musculaire prodigieuse. Il saisit par le pantalon un des adversaires de son ami, et le soulevant à bras tendu à la hauteur de la tête, le lança vivement à dix pas. Tandis que ce blanc se relevait tout meurtri, l'hercule noir se justifiait avec calme de son action, en disant que, malgré leur couleur, ses camarades et lui étaient aussi bons Français que les blancs, et qu'il avait dû voler au secours de son ami inoffensif, si brutalement et si injustement battu.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il est plus que probable que l'armée expéditionnaire appelée à opérer dans la province d'Oran ira visiter Tagdempt, où Abd-el-Kader a le projet d'établir le siège de son gouvernement. Nous donnons aujourd'hui quelques renseignements sur cette ville; ils sont puisés à des sources officielles, mais ils datent de 1838, et l'on sait que depuis cette époque l'émir a fait exécuter de grands travaux :

« Tagdempt est une ville romaine, à ce que l'on croit, qu'Abd-el-Kader a tenté de restaurer pour en faire le siège de son gouvernement et y réunir ses établissements maritimes; elle est située non loin des sources du Chélif, à soixante lieues au sud-ouest d'Alger et à vingt de Mascara; elle est dans une situation très-élevée, mais cependant entourée de collines qui la dominent. Il y a un fort cours d'eau sur lequel Abd-el-Kader a fait construire des moulins. L'émir y a aussi construit un fort avec les ruines qu'il a trouvées sous sa main; il y a établi une manufacture d'armes à feu qui, d'après les renseignements les plus récents, lui fournit à peine quelques fusils fort imparfaits. Il y a fait essayer, sans succès, la fonte des pièces d'artillerie.

» Il n'existe encore à Tagdempt que 200 maisons au plus, principalement habitées par des Koulouglis qu'Abd-el-Kader y a fait venir de Tlemcen, de Mazouza et de Medeah. »

Nous ajouterons à ces renseignements que, depuis la reprise des hostilités, Tagdempt est devenu un point de ravitaillement pour l'armée de l'émir; on y a entassé des munitions de toute espèce, et il y a une sorte de dépôt de régulier.

Il est certain, du reste, que les travaux de fortification que l'on exécute par ordre d'Abd-el-Kader autour de cette place sont poussés avec une nouvelle activité.

La population de Tagdempt est certainement en ce moment plus considérable qu'en 1838, car les habitants de Medeah, de Milliana et ceux de plusieurs tribus voisines des points occupés par nos troupes y ont été envoyés, du moins en grande partie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 18 août 1840. — On attend toujours avec impatience le bateau à vapeur *l'Etna*, qui a été expédié pour Alexandrie (Egypte) il y a déjà assez long-temps. Ce paquebot, qui pourrait bien être de retour, reçut l'ordre de partir dès que le gouvernement eut acquis la certitude que les quatre puissances signataires du traité Brunow étaient parvenues à s'entendre pour régler sans le concours de la France l'importante question d'Orient. Il est donc probable que, par le retour de *l'Etna*, nous serons fixés sur la nature des assurances données au vice-roi par le gouvernement français.

Le paragraphe du discours de la reine d'Angleterre relatif aux affaires d'Orient paraît avoir produit une certaine sensation en haut lieu. Le bateau à vapeur de guerre *le Papin*, commandé par M. de Lestang, lieutenant de vaisseau, de retour depuis peu d'Alexandrie, a reçu l'ordre de chauffer, et ce paquebot est reparti hier de quarantaine, se rendant dans le Levant. Il a à bord des dépêches que l'on dit de la plus haute importance.

Le bruit court que le gouvernement est maintenant disposé à faire des concessions pour éviter la guerre, ce qui produit le plus mauvais effet. Il est certain que les préparatifs ne sont pas poussés en ce moment avec toute la vigueur possible. Les ordres d'armement sont arrivés dans notre port le 6, et depuis on n'a seulement pas complété les équipages des vaisseaux *le Souverain*, *le Scipion* et *la Ville-de-Marseille*. Je ne vous parle pas de la frégate *l'Indépendante* et de la corvette *la Circé*, qui devaient être prêtes à prendre la mer le 15. Avec tous les moyens dont on dispose, il eût été possible assurément d'obtenir d'autres résultats. Nous conviendrions cependant qu'il règne toujours un grand mouvement dans l'arsenal maritime; les ouvriers des dernières levées arrivent successivement.

Le vaisseau *le Triton*, commandé par M. Hamelin, capitaine de vaisseau, et monté par M. le contre-amiral Hugon, a mis à la voile. Ce bâtiment fait route pour le Levant.

Le bateau à vapeur *le Grondeur*, commandé par M. d'Orsay, lieutenant de vaisseau, est parti pour Alger. Outre la correspondance, ce paquebot a à bord un détachement de 430 hommes, tirés des 11^e, 12^e, 32^e, 33^e, 36^e, 54^e de ligne, 8^e et 19^e légers, et destinés aux zouaves.

Le Grondeur a donné passage à MM. Jourdain, médecin principal en chef de l'hôpital militaire de Mahon, Brunet, chef de bataillon au 48^e de ligne, et à une vingtaine d'officiers de divers grades ou chirurgiens.

L'arrivée des troupes continue. Aujourd'hui, la 3^e compagnie de sapeurs du 1^{er} régiment du génie, forte de 150 hommes, est arrivée et a été cantonnée à Saint-Nazaire, petit village situé aux environs de Toulon.

On attend demain un détachement de 100 hommes du même régiment.

Ces troupes sont destinées à faire partie de l'expédition qui va avoir lieu en Afrique. •

(Correspondance particulière du Censeur.)

On nous écrit des frontières d'Italie, le 16 août : Les bruits de guerre prennent de la consistance, et l'agitation des esprits va toujours croissant; on s'arrache les journaux de France dont l'introduction est autorisée. La police redouble de surveillance; on craint que les mécontents ne profitent des circonstances pour faire quelque tentative, comptant sur l'appui des Français.

Le roi de Naples fait armer ses bâtiments, mais on dit que c'est pour les envoyer devant Tunis avec la mission de venger l'insulte faite au pavillon napolitain par le bey de cette régence. A la vérité, il était déjà question de cette expédition lorsque survint l'affaire des souffres de la Sicile; mais nous n'en persistons pas moins à croire que la tournure qu'ont prise tout-à-coup les affaires, par suite de la conclusion du traité-Brunow, n'est pas sans rapport avec les arme-

ments ordonnés par le roi des Deux-Siciles.

Déjà les petits souverains se concertent pour les mesures à prendre dans les circonstances critiques où se trouve l'Italie. S. A. I. et R. le duc de Modène est arrivé avec une suite nombreuse à Livourne ; MM. Belloc et Fox, chargés d'affaires de France et d'Angleterre en Toscane, qui se trouvaient à Florence, sont arrivés à Livourne en même temps que le duc de Modène, et cette circonstance a été remarquée.

Il est arrivé, du reste, dans cette ville un grand nombre de personnages de distinction, et entre autres, le prince Louis Bonaparte, venant de Florence; le comte de Cambis, S. A. I. la princesse Hélène Paulowka, de Russie; la princesse Charlotte, fille du prince Paul de Wurtemberg; S. A. I. le prince Michel Goulowitski, frère de S. M. l'empereur de Russie; M. Bulow, qui a poursuivi sa route pour Marseille, etc.

Jusqu'ici aucun mouvement séditieux n'a éclaté en Italie, mais une sourde agitation règne dans les villes, et la nouvelle de la marche de quelques régiments français vers la frontière amènerait un soulèvement dont il serait difficile en ce moment de calculer les conséquences. La jeunesse désire la guerre, et, si elle a lieu, vous savez comme nous que l'Italie ne peut pas rester neutre.

On lit dans la Gazette du Midi :

Hier, le bruit a couru à la bourse de Marseille qu'une levée générale de l'inscription maritime venait d'être ordonnée. On s'est assuré, aux bureaux de la marine, que ce bruit était sans fondement. Mais une seconde nouvelle avait pris plus de consistance; on parlait d'une dépêche télégraphique annonçant la convocation des chambres. Comme on s'attend prochainement à cette mesure, la nouvelle en serait tout au plus prématurée.

On écrit de Toulouse, 18 août :

Hier, à quatre heures dix minutes du soir, trois détonations successives ont mis notre population en émoi. Un nuage lugubre, qui passait lentement sur la ville, a bientôt expliqué la cause de ce bruit étrange : le moulin à poudre venait de sauter. La foule s'est portée aussitôt sur le port Garaud, vis-à-vis lequel se trouve l'île où était situé l'établissement. Les vitres brisées, les cloisons renversées affligeaient les regards dans presque tout le faubourg Saint-Michel et dans le quartier de Tounis et ne faisaient que trop pressentir les affreux malheurs qui restaient à déplorer. Quatorze ouvriers, en effet, se trouvaient dans la poudrière au moment de l'explosion, et de plus un poste occupé l'île. On connaît jusqu'ici neuf victimes, dont huit ouvriers et le factionnaire. On a trouvé hier au soir des lambeaux humains dans la rivière et dans une île voisine, qui étaient couvertes, ainsi que le chemin de halage, de débris de tuiles et de charpente.

Ce matin on continue toujours les recherches, car on craint que quelque paysan n'ait pu se trouver dans le voisinage. Les autorités se sont rendues sur les lieux. Nous avons remarqué M. le maire, MM. Rey et Soulié, commissaires de police, MM. les adjoints, M. le général de Bar, M. le recteur, les colonels d'artillerie. Nous avons en vain cherché des yeux M. le commissaire central. Le désastre aurait été bien plus considérable sans la précaution qu'on a, depuis les explosions si terribles de 1816 et 1822, de ne pas laisser de la poudre confectionnée dans le moulin. Il paraît que la quantité de matière qui a pris feu dans trois mortiers ne dépasse pas trois quintaux. Nous pensons que le conseil municipal profitera d'une si triste occasion pour faire reléguer loin de la ville un établissement si dangereux, ainsi que toutes ses dépendances. On frémit en pensant aux malheurs qui résulteraient si le feu prenait aux magasins de l'arsenal.

Paris, le 19 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Malgré l'article des lois de septembre qui interdit aux journaux de rendre compte des délibérations intérieures des cours et tribunaux, tous les journaux s'occupent aujourd'hui de ce qui s'est passé hier dans le comité secret de la cour des pairs; plus de 140 membres étaient d'abord présents, mais il paraît que quelques-uns d'entre eux se sont effrayés de la besogne qu'on allait leur donner, car, lorsqu'il s'est agi de signer l'arrêt par lequel M. Pasquier était chargé de procéder à l'instruction, le chiffre ne s'est plus trouvé que de 133. Ces 133 pairs ont désigné pour remplir les fonctions de chambre du conseil, outre le rapporteur qui sera nommé, MM. Pasquier, de Bellemare, Besson, de Cambacères, de Caux, Dutailly, Feutrier, Freteau de Peny, Hennelet, Odier, Rossi, Tarbé de Vauxclairs et Villemain.

M. Pasquier s'est adjoint, pour procéder à l'instruction, MM. Decazes, Portalis, Girod (de l'Ain), le maréchal Gérard et Persil.

Le *National* fait remarquer que, parmi ces cinq juges instructeurs, il n'y a que M. Persil qui ne doive pas sa fortune à l'Empire, et que M. Pasquier, créature ingrate de Napoléon, ne s'est sans doute adjoint ces collaborateurs que pour faire partager la responsabilité de sa mission à des hommes qui doivent aussi ce qu'ils ont au régime impérial.

— Les nouvelles d'Orient n'ont point d'intérêt. On disait à Constantinople que les partisans des janissaires voulaient rétablir ce corps.

— Le *Standard* dit que le contre-amiral sir Charles Adam, beau-frère de lord Minto, remplacera sir Robert Stopford dans le commandement en chef de la flotte anglaise de la Méditerranée.

— Paris a été pendant toute la soirée du 18 sous l'impression d'une profonde terreur. On ne portait pas de nouvelles bien précises, mais l'on disait qu'il en était arrivé au ministère de très-peu rassurantes et dont le contenu n'avait encore transpiré que par l'assombrissement de la physionomie de M. Thiers.

L'incertitude où l'on était a fait que généralement on s'est laissé aller à accueillir les bruits les plus alarmants. Ainsi, entre autres choses, on admettait comme un événement très-possible que Mehemet-Ali, poussé à bout et ayant eu vent des dispositions des quatre puissances, avait fait un coup de tête et donné à Ibrahim-Pacha l'ordre de marcher sur Constantinople, tandis que, d'un autre côté, il envoyait protéger la Syrie contre les Anglais par sa flotte. On disait que si les choses n'étaient pas encore accomplies ainsi que nous venons de l'exposer, on recevrait infailliblement avant peu la nouvelle que le vice-roi, malgré ses 78 ans, avait mis le feu aux quatre coins de l'Europe, en allant au-devant des extrémités qui peuvent seules le sauver de la ruine dont il est menacé.

Dans une autre hypothèse, et en admettant la modération du pacha d'Egypte, on mettait au nombre des éventualités un malentendu qui aurait eu pour résultat une collision entre la flotte française et la flotte anglaise, et l'on disait que si cela n'était pas encore arrivé, cela pouvait avoir lieu d'un instant à l'autre.

Tous ces pressentiments effrayaient au plus haut point les faiseurs d'affaires, et rarement on a vu les agents de change aussi inquiets qu'ils l'étaient hier soir à Tortoni. Ce matin, la panique a été un peu calmée par le ton des journaux, qui sont moins alarmants qu'on aurait pu le supposer après tout ce qui s'était dit hier dans la soirée, et il est probable que la bourse d'aujourd'hui se ressentira de cette espèce de sécurité à laquelle les esprits semblent être revenus pour quelques instants au moins.

— Pendant que Louis-Philippe échouait au port de Calais, l'ambassadeur de France, M. Guizot, faisant voile pour Douvres, était poussé par la violence du vent contre Rausgate où il a relâché, bien qu'il ne fût pas attendu dans ce port, dit un journal anglais. Aussitôt que le navire à bord duquel il se trouvait eut fait les signaux annonçant sa venue, une foule immense descendit sur la jetée. Les canons du port tirèrent des salves et la foule applaudit avec force M. Guizot.

Ne serions-nous pas en droit d'interpréter ces applaudissements pour une manifestation favorable à la France?

— Une question importante a été soulevée depuis deux jours: Que deviendront nos colonies en cas de guerre? Un journal les condamne très-lestement à tomber entre les mains des Anglais au premier coup de canon. Ceux qui connaissent notre histoire maritime savent que le sentiment national est aussi vif chez nos compatriotes d'outre-mer qu'en France; si l'on prend soin de renforcer les garnisons de chacune de nos possessions, les Anglais trouveront des hommes très-disposés à les recevoir militairement; leurs marins savent mieux que les écrivains des journaux dynastiques que les habitants de nos colonies savent se servir du fusil et pointer le canon.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT.

Les premières affaires à Tortoni ont été faites à 79 10, puis la rente est tombée graduellement jusqu'à 78 65. Au parquet, elle a ouvert à 78 75, et, peu de temps après, elle était cotée à 79 25. A ce cours ont commencé de fortes ventes faites, disait-on, pour le compte d'une seule personne; leur résultat a été une baisse rapide de 65 c. Le 3 était tombé à 78 50. Lorsque ces ventes ont été à peu près terminées, la rente est montée jusqu'à 79 10, et elle a fermé au parquet à 78 95.

A 4 heures, elle était demandée à 79 05.

Rien n'est plus divertissant que la polémique, tantôt douce et tantôt irritée, des feuilles anglaises; on dirait de girouettes que se disputent les vents contraires et qui ne savent en définitive auquel tourner. Il y a quelques jours, nous étions insolennement menacés par la presse de nos voisins d'outre-Manche, unanimement coalisée contre nous; c'était à nous à trembler et à demander merci; notre colonie africaine allait nous être arrachée des mains; nos vaisseaux seraient coulés; les côtes de la France, de notre mère-patrie, seraient foulées par les troupes d'un nouveau duc de Bedford; c'en était fait de la France, et il ne nous restait plus que la ressource d'implorer à mains jointes la résurrection de la pucelle d'Orléans!... Leur langage a bien changé, et c'est merveille de voir avec quelle humilité les bonnes feuilles, si menaçantes il y a peu de jours, demandent le maintien de la paix; l'effroi les a saisies tout-à-coup. Voici comment le *Times*, l'organe le plus important de l'Angleterre, s'exprime sur l'éventualité de la guerre :

L'Angleterre est tenue de veiller à la conservation de vingt ou trente grandes colonies dont plusieurs sont plus importantes que certains royaumes. L'Angleterre est en guerre maritime avec le plus grand empire du monde, la Chine; non contente de ces embarras, elle vient de vouloir intervenir entre l'Egypte et la Turquie, la France et la Russie, de manière à ne pas pouvoir se passer d'un armement naval considérable. Quand il lui faut, pour agir, des forces considérables, sur quelle escadre peut-elle compter? Eh bien! la marine anglaise se compose aujourd'hui de 22 vaisseaux de ligne et 29 frégates. Si une force ennemie, russe ou française, de 20 vaisseaux de ligne se rassemblait à l'embouchure de la Tamise, elle trouverait toutes les côtes de l'Angleterre ouvertes et livrées sans défense à ses attaques.

En résumé, nous disons: 1° Il y a de la folie et de la démence à s'imaginer que nous pouvons faire la guerre à qui nous voulons et comme nous le voulons; 2° nous hasardons une guerre générale en nous immiscant dans les affaires de l'Egypte; 3° pendant que nous provoquons une lutte terrible, nous ne faisons rien pour rendre la marine, ce bras droit de l'Angleterre, capable de résister à la puissance que nous sommes sûrs de rencontrer vis-à-vis de nous.

Quant à l'amirauté, qui parle de ses vieux navires de Medway et d'autres ports, elle sait bien que ces vaisseaux-là ne peuvent compter que sur le papier, pour mémoire.

Nous pourrions faire d'autres citations, donner à nos lecteurs le plaisir de voir trembler de tous leurs membres ces feuilles si belliqueuses quand la guerre est éloignée et si pacifiques quand elle est près d'éclater. L'article du *Times* suffira pour édifier nos lecteurs sur la sincérité des menaces qui nous ont été faites par la presse anglaise.

LE ROI ET SA COUR A CALAIS. — ÉCHOUEMENT DU VÉLOCE.

On écrit de Calais, 18 août :

Calais vient d'avoir aussi son événement; un gros vent de S.-O. a jeté hier dans notre port, sans qu'on s'y attendit, le roi, une grande partie de sa famille et une suite nombreuse, le tout repoussé de Boulogne par la tempête. C'est vers deux heures de relevée qu'on eut connaissance dans l'ouest du port de l'arrivée de deux bateaux à vapeur, dont l'un tira même trois coups de canon d'assistance: un grain violent venait d'éclater en mer. Nos pilotes sortirent aussitôt du port avec beaucoup de résolution, et le capitaine du port, accompagné de son second et du commissaire spécial de police, se tint au bout de la jetée est, prêt à tout événement.

A deux heures, le paquebot de l'Etat le *Flambeau*, conduit par un pilote de Calais, fit son entrée facilement et alla se ranger en queue de la *Colonne*. On sut bientôt que l'autre paquebot était le *Vélocé*, capitaine Béchamel, et qu'il avait le roi à son bord. En effet, quelques minutes après l'entrée du *Flambeau*, le *Vélocé* se présenta et

voulut aborder le port par l'ouest des jetées, mais sa manœuvre fut si mauvaise qu'il alla se précipiter de toute la rapidité de sa marche contre la nouvelle jetée est actuellement en construction; il y fit une énorme trouée et il y resta engagé. Le choc fut effrayant et les embarcations du bord furent lancées à la mer avec les hommes qui les montaient; vingt-trois hommes se débattirent pendant quelques instants dans les flots, au milieu des débris des embarcations brisées contre les jetées; un seul périt. Le ministre de la marine reçut un éclat de bois à la tête et fut légèrement blessé. Cependant il s'ensuivit peu de désordre, et tous nos marins restèrent calmes au milieu du danger, car il y eut du danger pendant un instant.

Le débarquement se fit sans difficulté; le roi mit le premier pied à terre; il fut suivi du duc et de la duchesse de Nemours, du duc d'Aumale, du duc de Montpensier, de M^{me} Adélaïde et de la princesse Clémentine, du ministre de la marine, du général Heymès, de M. Fontaine, architecte du roi, de M. Vatout et d'une suite nombreuse de dames d'honneur, d'officiers d'ordonnance et d'aides-de-camp. Toute la ville fut à l'instant en mouvement, et ce fut à pied et au milieu d'une population pressée que le roi et sa suite firent le trajet de la jetée à l'hôtel Dessin, où ils descendirent. Une demi-heure après, la garde nationale et la ligne étaient rangées en bataille sur la place d'armes, et à quatre heures le roi et les princes venaient la passer en revue au son des cloches et des salves d'artillerie.

A cinq heures, la reine qui se trouvait en ce moment à Boulogne, prévenue de la présence du roi à Calais, arriva avec le ministre de l'intérieur. A cinq heures et demie, la famille royale et sa suite prenaient la route de Boulogne, et il ne restait plus, quelques minutes après, qu'un peu d'agitation, suite d'un grand mouvement et d'une grande surprise.

Le soir, presque toute la population se rendait au lieu où le *Vélocé* avait échoué, et on ne pouvait se faire une idée de la force qu'il avait fallu à ce magnifique paquebot pour résister à un aussi terrible échouement. Le ministre de la marine est resté constamment à bord. Cette nuit, après un travail actif, on est parvenu à dégager le *Vélocé*. Il est maintenant au large, sans trop d'avaries; il se laisse dresser par la marée descendante, et on compte le voir entrer à la marée de l'après-midi. Le capitaine du port de Calais, le syndic des gens de mer et trois pilotes sont à bord.

Le télégraphe a tout de suite annoncé à Paris la présence du roi à Calais. Les Anglais en résidence dans notre ville ont présenté à Louis-Philippe une adresse de félicitations.

Il y a un mois, le duc de Nemours a échoué en vue de Douvres; l'autre jour, c'était le prince Louis qui échouait, à sa manière, sur la plage de Boulogne; aujourd'hui Louis-Philippe échoue au port de Calais. Si on était superstitieux!...

Une correspondance particulière de Boulogne, en date du 17 août, nous mande ce qui suit :

Ce matin, un peu avant cinq heures, les habitants de Boulogne ont été réveillés en sursaut par le rappel et le bruit des cloches; le son du tambour, bref et rapide, se faisait entendre dans tous les quartiers de la ville. Les officiers de la garde nationale parcouraient les rues, comme le faisait, il y a dix jours, le sous-préfet appelant aux armes les citoyens qu'il connaissait et leur indiquant un lieu de réunion. Les Boulonnais effrayés croyaient à une descente des Anglais, car on se rappelle encore ici la déloyauté de la nation britannique, dont les vaisseaux, le 21 fructidor, avant que la guerre ne fût déclarée, après avoir tenté de bombarder la ville, s'emparèrent de 19 barques de pêcheurs dont ils firent les équipages prisonniers, réduisant ainsi au désespoir plus de cent familles. Enfin tout s'est expliqué: Louis-Philippe allait arriver par mer. La milice citoyenne a donc été rassemblée sur le quai, malgré un violent ouragan qui se préparait et qui n'a pas tardé à éclater. Le bâtiment royal n'a pu entrer dans le port, et en ce moment il mouille en vue des côtes. Le zèle des gardes nationaux semble avoir été refroidi par la pluie battante qui n'a pas cessé de tomber, car presque tous ont regagné leur domicile; aussi le tambour ne cesse-t-il de battre pour réveiller sans doute un ardeur près de s'éteindre. Le débarquement ne pourra avoir lieu qu'à la marée montante, à deux heures. Je ne saurais vous en donner les détails aujourd'hui, car le courrier part à une heure.

Un canot qu'on avait envoyé de Boulogne pour prendre les ordres de Louis-Philippe a été renversé par un coup de vent. Un des hommes qui le montaient a été noyé.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

On se préoccupe vivement et avec raison, en Hollande, de la question des neutres, pour le cas où une lutte maritime viendrait à éclater entre la France et l'Angleterre. Sous ce rapport, la lettre suivante mérite une haute attention, et nous verrions avec joie la Hollande et les Etats-Unis se mettre, pour le maintien des droits neutres, à la tête d'une ligue dans laquelle le concours de la France ne leur manquerait pas, nous l'espérons. L'occasion est belle pour M. Thiers de montrer s'il est homme d'état :

« La Haye, 14 août.

» La question de neutralité, en cas de guerre entre les quatre puissances signataires du dernier traité de Londres et la France, occupe notre cabinet. On assure qu'il a le projet de soumettre à toutes les puissances maritimes et secondaires d'Europe (la Belgique, le Danemarck, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne et la Suède), un projet tendant à contracter une alliance maritime avec les Etats-Unis d'Amérique, à l'effet de faire respecter le droit des neutres et le principe que le pavillon couvre la marchandise.

» On sait positivement que le ministre des Etats-Unis à Paris a déclaré à M. le président du conseil que la république américaine était décidée à maintenir le droit des neutres envers et contre tous, et à ne pas souffrir les prétentions que l'Angleterre a voulu s'arroger sous l'Empire. La marine américaine n'est plus ce qu'elle était en 1814 et 1812, et si les états maritimes de second ordre de l'Europe qui, il faut l'espérer, n'auront point à se mêler dans la lutte prévue, s'entendent avec la puissante république transatlantique, il faudra bien que le grand principe de la neutralité soit respecté par l'Angleterre elle-même.

» Il est à désirer que ce moyen réussisse pour conserver à la Hollande une neutralité qui est son unique moyen de salut dans le cas d'une collision entre les grandes puissances de l'Europe. La Hollande, en prenant parti dans une guerre éventuelle de ce genre, aurait à y perdre bien plus que la Belgique et d'autres états secondaires; nous serions obligés de nous battre ou contre nos intérêts ou contre nos sympathies. Si nous n'avions, dans l'éventualité de la guerre que l'on craint, à consulter que notre goût, c'est certainement du côté de la France que nous nous tournerions, moins par sympathie pour elle que par antipathie contre l'Angleterre et contre lord Palmerston. Mais c'est justement parce que l'on soupçonne ici les mauvais vouloir de l'Angleterre envers nous que l'on veut s'abstenir de prendre part à la querelle.

» L'Angleterre ne désire rien autant que de nous voir nous mêler dans le conflit; elle veut nous voir pour elle, mais bien plutôt, et cela est remarquable, contre elle. Dans ce dernier cas, elle n'aurait rien de plus pressé que de faire main-basse sur nos belles possessions transatlantiques, et surtout sur la belle île de Java, dont la prospérité et la fertilité ont depuis long-temps fait naître sa convoitise.»

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N^o 11.

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite de cessation de commerce et de dissolution de société, Dans la salle des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, au 2^e,

DU FONDS DE BONNETERIE DE MM. DOREL COUSINS, Sis à Lyon, rue Saint-Côme, 10.

Ce fonds est pourvu de toutes les marchandises, meubles, ustensiles et agencements propres à son exploitation.

Cette vente, poursuivie en suite d'une sentence arbitrale, aura lieu le mardi 25 août 1840, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Quantin, dépositaire du cahier des charges. (207)

ÉTUDES DE M^{es} HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 2, ET COSTE, RUE NEUVE, N^o 7.

Le mardi 1^{er} septembre 1840, à onze heures du matin, en la chambre des notaires, sise à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, et par le ministère de M^{es} Hennequin et Coste, notaires à Lyon, il sera procédé à la vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, DES MOULINS A VAPEUR situés à Saint-Laurent-de-l'Ain, vis-à-vis Mâcon (Saône-et-Loire), composés de maison de maître, vastes bâtiments pour la manutention des moulins, machine à vapeur, meules, bluteries et agencements nécessaires, voitures, mobilier pour les employés, en un mot tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de cette belle usine.

On peut établir dans les bâtiments, et sans nuire au moulin, une huilerie et une brasserie.

S'adresser, sur les lieux, à M. Saclier père, avocat à Mâcon, et à Lyon, à M^{es} Hennequin et Coste, notaires. (138)

(27) On demande à emprunter une somme de 120,000 fr. par hypothèque sur des propriétés rurales situées à dix lieues de Lyon, et valant plus d'un million.

S'adresser à M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n^o 12, chargé de traiter d'un office de notaire à Lagnieu, chef-lieu de canton (Ain).

Annonces diverses.

(1756) POUR LIQUIDATION DE COMMERCE.

VENTE AUX ENCHÈRES,

Place de la Boucherie-des-Terreux, n^o 1.

Le mardi 25 août 1840, à dix heures du matin.

Le jour, à l'heure et au lieu sus indiqués, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de meubles, marchandises et agencements de magasin d'épicerie, consistant notamment en chaises, tables, glaces, commodes, lits garnis, armoire, placard, bureau, balances, romaine, deux superbes banques en noyer, deux rayonnages avec tiroirs, montre en noyer, comptoir, diverses marchandises, telles que huile, poivre, café, etc. etc.

A vendre pour cause de départ et à un prix très-moderé.

UN PETIT MOBILIER presque neuf, composé de lit garni, commode, table, chaises et batterie de cuisine.

S'adresser à M. Edouard, chez M. Blanc, quai d'Orléans, n^o 17, au 2^e étage. (1027)

(8618) A vendre.

PETITE MAISON située aux Hironnelles, à la Guillotière, avec jardin planté de vignes et d'arbres fruitiers, au prix de 6,000 fr.

S'adresser rue de Puzy, n^o 8, au coutelier.

(8619) A vendre.

UN BEAU CHEVAL de cinq ans et VOITURE de voyage, le cheval pouvant servir à toutes fins.

S'adresser à MM. Pont, Parent et C^o, rue Sirène, 5.

(8480) PIANOS.

Les nouveaux magasins de Pianos, rue Pisay, n^o 18, au 1^{er}, de MM. Jacquet et Fevrot, seront ouverts lundi, 24 du courant.

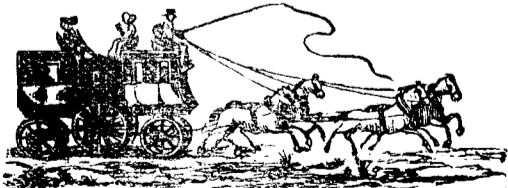
Ils présenteront une nombreuse et rare collection d'instruments des fabriques de Pape, Pleyel, Petzold, Erard, Roller et Blanchet, Herz, Hatzembühler, à Paris, et Bois-selot, à Marseille.

S'adresser au magasin de musique, rue Lafont, n^o 4.

AVIS.

(8614) ON A TROUVÉ UN CHIEN D'ARRÊT.

S'adresser rue Puits-Gaillet, 27, chez le portier.



(8476) DÉPART TOUS LES JOURS, A TROIS HEURES DU SOIR,

DES GONDOLES A SIX ROUES,

QUAI D'ORLÉANS, 29.

VILLEFRANCHE. — BEAUJEU.
CHAROLLES. — LA CLAYETTE.
CHAUFFAILLES. — CHARLIEU directement.

Place des Terreux, 15, VERNET, pharmacien,

Dépositaire des EAUX MINÉRALES naturelles

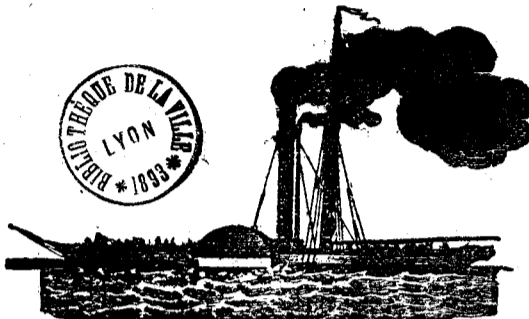
DE VICHY, SAINT-GALMIER, CHATELDON,
Seltz, Vals, Spa, Mont-d'Or, Bonnes, Barrèges, etc., etc.

(8471) SOCIÉTÉ ANONYME
D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE LYON.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n^o 5, ou à l'usine, à Per-rache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog. 2 f. 80 c.
Pris à l'usine, id. 2 35



LES
BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (8500)

AVIS.

MM. MOTHES LAMOUREUX et C^o, seuls propriétaires des Capsules gélatineuses brevetées de A. Mothes, rue Sainte-Anne, 20, à Paris, préviennent le public qu'il existe dans tout le midi de la France de nombreuses contrefaçons de leurs Capsules gélatineuses au baume de copahu. Pour que l'on puisse se mettre en garde contre ce trafic dangereux pour la santé, ils déclarent que, bien que leurs Capsules gélatineuses au baume de copahu se trouvent dans presque toutes les pharmacies, on ne doit aucune confiance à celles qui sont offertes au-dessous du prix de 4 fr. la boîte, et dont les mêmes boîtes ne seraient pas revêtues sous l'enveloppe extérieure du cachet sur cire verte et de la signature de A. Mothes. Il suffit, du reste, d'avoir vu une seule fois leurs produits pour ne les plus confondre désormais avec leur grossière imitation. (2757)

COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,
du port de la Charité, à quatre heures du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreux, n^o 16, et quai et place de la Charité. (7368)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreux, n^o 13. (2005)

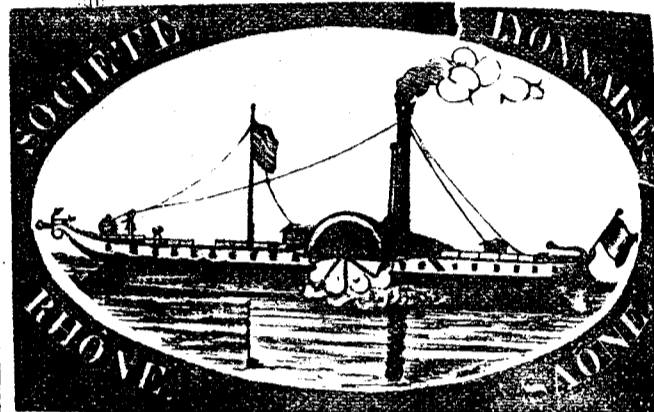
AVIS.

(8620) On demande de suite UN REMPLAÇANT d'au moins 1 mètre 706 millimètres (5 pieds 3 pouces). S'adresser rue Royale, 14, au 1^{er}.

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 30, en face le n^o 19. (2787)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blancs des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallut. (2774)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.